



1745, rue St-Olivier

L'Ancienne-Lorette (Québec)
G2E 4S1

418 871-6410

ruisselet@csdecou.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec

Info-parents

Année 2024 no 5

Février 2024

Au Ruisselet, je cible ma réussite!



Dates importantes

Journées pédagogiques	16 février
Inscriptions	20 au 29 février 2024
Semaine de la relâche	4 au 8 mars
Rencontres d'étapes sur invitation	1er mars

Chers parents,

Ensemble, nous faisons la différence dans la réussite éducative des enfants. L'année scolaire va bon train. À la fin du présent mois auront lieu les rencontres de parents pour nos élèves à besoins particuliers. Notez que, même si vous n'êtes pas invités à une rencontre, il vous est possible de demander un rendez-vous avec un membre du personnel enseignant dans le cas où vous en ressentiez le besoin pour la réussite de votre enfant.

Nous profitons de ce moment de l'année pour vous remercier de votre confiance et collaboration afin de guider nos élèves vers l'atteinte de leurs cibles d'apprentissages.

Manon Chamberland

Directrice

Circulation extérieure — neige

Nous tenons à vous aviser qu'il est interdit d'utiliser la butte de neige en face de l'école, longeant le chemin pour se rendre au secrétariat et ce, même en présence des parents. Plus précisément, éviter de circuler sur la butte qui se situe entre le stationnement du personnel et l'allée menant à l'entrée de l'école. En saison hivernale, les luminaires demeurent en fonction sous la neige, entraînant une neige moins compacte. Un enfant pourrait malencontreusement s'enfoncer dans la neige. De plus, circuler dans cet espace s'avère dangereux en raison de la proximité du stationnement plus bas.



Merci de nous aider à donner de bonnes habitudes à nos élèves. La sécurité de tous demeure notre priorité.

Informations service de garde



Les inscriptions pour la semaine de relâche, à l'école Les Hauts-Clochers, se terminent le 7 février.

Les relevés fiscaux seront disponibles sur le Portail à fin février. Les soldes impayés de 2023 mais payés en 2024 apparaîtront sur les relevés fiscaux de l'an prochain.

Depuis quelques années, le Centre de services scolaire des Découvreurs a adopté un virage numérique sans papier. Les relevés fiscaux du service de garde sont déposés annuellement sur le Mozaïk Portail-Parents et **disponibles jusqu'au 30 juin 2024**. Il est donc de votre responsabilité d'imprimer votre relevé fiscal.

Comme les relevés fiscaux sont émis aux payeurs des frais de garde seulement, voici les conditions à respecter pour être en mesure de les récupérer :

Le **parent payeur** doit s'assurer d'utiliser son numéro de référence;

L'adresse courriel du **parent payeur** au dossier de l'enfant doit être la même que celle utilisée pour accéder au Mozaïk Portail-Parents;

Si les deux parents font des paiements au dossier de leur enfant, ils devront accéder individuellement au Mozaïk Portail-Parents;

Si le **parent payeur** n'a pas de compte pour accéder au Mozaïk Portail-Parents, il devra s'inscrire en allant à l'adresse suivante <https://portailparents.ca/>.

Pourquoi le nombre de jours sur les relevés fiscaux diffère pour les deux enfants d'une même famille?

Le nombre de jours diffère lorsque les paiements sont soit dans le dossier d'un enfant de la famille ou dans l'autre, soit par un parent ou par l'autre. Il devient difficile pour le logiciel de s'y retrouver puisqu'il doit tenir compte de plusieurs paramètres (différent coût d'une journée : jour de classe, pédagogique, hors calendrier, montants qui sont admissibles ou non admissibles au fédéral seulement, au fédéral et provincial, paiement partiel ou complet de la transaction, etc.). Le seul moyen d'obtenir le nombre exact de jours sur les relevés est de faire les paiements dans le même dossier (même enfant) avec un lien famille entre les membres et avec le même payeur.

La société GRICS, fournisseur de l'infrastructure du réseau de l'éducation du Québec, nous a informés que le Ministère du Revenu du Québec avait approuvé l'émission des relevés produits par le logiciel Avant-Garde et qu'à ce jour, il n'y avait eu aucun retour concernant le nombre de jours.

Vous avez respecté les conditions de 1 à 4 et vous n'avez pas accès à vos relevés fiscaux, veuillez communiquer avec le personnel technique de votre service de garde.

	Provincial (Relevé 24)	Fédéral (Reçu)
Paiements admissibles	Frais de garde (sauf ceux de la contribution réduite) Semaine de relâche La pénalité pour le retard à venir chercher l'élève en fin de journée	Frais de garde (jour classe et pédagogique) Semaine de relâche La pénalité pour le retard à venir chercher l'élève en fin de journée
Paiements inadmissibles	Repas Les pénalités suivantes : production d'un chèque sans provision, non-fréquentation lors d'une journée pédagogique et/ou de relâche Activité spéciale Contribution réduite (jour classe et pédagogique)	Repas Les pénalités suivantes : production d'un chèque sans provision, non-fréquentation lors d'une journée pédagogique et/ou de relâche Activité spéciale

Le basket à l'honneur

Saviez-vous que le basketball est pratiqué par 60% des élèves du 2e et 3e cycle ? Cette année encore, les joueurs de nos 7 groupes ont eu l'occasion de se surpasser dans ce sport d'équipe.

Félicitations à chacun d'eux pour leurs réussites!

Célébrons ces réussites en vous présentant les équipes et le résultat du dernier tournoi dans leur catégorie respective:

Équipe de Luc Petitpas : Médaille de bronze dans la catégorie Compétition 2 Mixte



Équipe de Simon Parent : 4e dans la catégorie Participation 1 Mixte

Équipe de Gabrielle Prévost : 4e place dans la catégorie Participation 3 Féminine





Équipe de M. Dominic Desnoyers : Médailles d'or dans la catégorie Compétition 1 Féminine - Championnes Régionales

Équipe de M. Nicolas Munger : Médaille de Bronze dans sa catégorie de compétition.



Équipe de M. Christopher Quintanilla : Médaille de Bronze dans sa catégorie de compétition.



Équipe de M. Olivier Turcotte : Médaille d'Or et champion de sa catégorie de compétition.



Semaine des enseignantes et enseignants du 5 au 9 février



Du 5 au 9 février, nous soulignerons la semaine dédiée à la reconnaissance des enseignants. Nous sommes choyés de pouvoir compter sur une équipe dévouée et nous leur exprimons notre reconnaissance pour le travail accompli, pour leur engagement auprès des élèves et le temps consacré à soutenir chacun dans leur réussite !

Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à leur témoigner votre appréciation via un petit mot et à impliquer votre enfant dans votre démarche.

Lors de cette semaine, disons tout particulièrement « **Merci** » à nos enseignants pour leur dévouement constant.

Bal d'hiver

Grâce à la participation des membres du Conseil étudiant de l'école Ruisset, les élèves seront invités à festoyer à l'extérieur le jeudi 29 février en après-midi.

Diverses activités sportives seront mises de l'avant pour le plaisir de chacun des jeunes!

Bien des fous rires en vue!



En février, on parle de persévérance scolaire !



DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024
**LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**
#JPS2024

**POUR LEUR FUTUR,
PERSÉVÉRER
SE CONJUGUE
TOUJOURS
AU PRÉSENT.**

**NOS
GESTES,
UN+
POUR LEUR
RÉUSSITE!**

Inscriptions 2024-2025

ADMISSION ET INSCRIPTION DU 20 AU 29 FÉVRIER 2024

Maternelle 4 ans, 5 ans et nouvelles inscriptions

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez prendre contact avec le secrétariat dès que possible au 418-871-6410 (#5330) pour prendre un rendez-vous. Dans la 2^e semaine de février, vous trouverez les documents à compléter sur le site internet de l'école dans la section *Parents* et dans la section *Service de garde*. Ceux-ci devront être apportés au moment de votre rendez-vous avec :

- ↳ l'original (grand format) du certificat de naissance de l'enfant;
- ↳ une preuve de résidence qui figure dans le tableau ci-dessous.

1 SEUL DOCUMENT (s'il s'agit d'un document ci-dessous)	2 DOCUMENTS (s'il s'agit d'un document ci-dessous)
Permis de conduire d'un parent de l'élève Compte de taxes (scolaires ou municipales) Tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève	Bail Lettre du propriétaire Relevé d'emploi Acte d'achat notarié (pas de promesse d'achat) Facture ou état de compte d'une compagnie (téléphone, cellulaire, électricité, etc.) Preuve d'assurance (habitation ou privée)

Primaire-Secondaire

Pour réinscrire votre enfant, vous pourrez compléter l'inscription en ligne dès le 20 février 2024 à l'aide de [Mozaïk portail Parents](#). Nous vous demanderons de vérifier les informations s'y retrouvant, d'effectuer les changements si nécessaires, et ce, peu importe le choix de l'école (publique ou privée) pour l'année 2024-2025. Ce message s'adresse également aux parents des élèves de 6^e année.

